

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
 Poste n° 2 Éric Poirier
 Poste n° 3 Roland Pelletier
 Poste n° 4 André Lévesque
 Poste n° 5 Carole N. Côté
 Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanacllet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Congé férié
- Avis publics
- Présentation des états financiers
- Barils de récupération d'eau de pluie
- Services municipaux
- Chroniques
- Service à votre disposition
- Organismes
- Loisirs et culture

ÉDITORIAL

Pourquoi?

Depuis quelques temps, j'entends des commentaires au sujet du développement de notre municipalité. Les rumeurs disent que le fait d'avoir accueilli une vingtaine de nouvelles familles par année a contribué à faire augmenter le taux de taxation à St-Anaclet, ce qui aurait pour effet de nous faire perdre notre avantage concurrentiel face à Rimouski.

J'aimerais clarifier les faits. Premièrement, quand St-Anaclet développe une nouvelle rue, l'ensemble des frais encourus pour la construction de celle-ci (achat du terrain de construction, égout, aqueduc, bordures de rue, asphalte) sont inclus dans le prix de vente des terrains aux nouveaux propriétaires. Donc, l'ensemble des résidents ne paient pas pour ce nouveau développement. Au contraire, l'ajout de nouvelles résidences a pour effet de répartir les charges fixes de la municipalité sur un plus grand nombre de résidents et ainsi maintenir un taux de taxation avantageux.

Deuxièmement, les taxes ont augmenté au cours des dernières années, et ceci dans l'ensemble des municipalités. Il y a le salaire des employés, l'augmentation du coût du pétrole de plus de 20 % cette année par rapport à l'année 2011, les schémas de couverture de risque en matière d'incendie, les normes concernant l'eau potable qui ne sont que quelques-uns des facteurs qui expliquent ces augmentations de taxes.

Imaginez ce que serait votre compte de taxes sans ces vingt résidences de plus chaque année, qui rapporte en moyenne deux mille dollars de taxes par année par résidence.

Je vous soumetts ces points pour amorcer votre réflexion. Votre opinion sera sollicitée à l'automne lors du colloque municipal sur l'avenir de St-Anaclet. Nous vous attendons en grand nombre.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance du 5 mars 2012

Les élus municipaux autorisent l'envoi de l'état détaillé des propriétés afin de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes 2010 à la MRC Rimouski-Neigette. (Rés. 2012-03-31)

Les élus municipaux acceptent la soumission pour la vérification des livres comptables de la firme Raymond, Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. au montant de 23 282,44 \$ et ce, pour les trois prochaines années. (Rés. 2012-03-32)

Les élus municipaux adoptent l'entente avec la municipalité de Sainte-Luce concernant l'entraide en sécurité incendie. (Rés. 2012-03-33)

Les élus municipaux renouvellent le mandat de monsieur André Lévesque, conseiller municipal comme représentant à l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Anaclet et ce, jusqu'au 1^{er} novembre 2012. (Rés. 2012-03-34)

Les élus municipaux approuvent le rapport de dépenses pour le transport adapté de l'année 2010 au montant de 949,71 \$. (Rés. 2012-03-35)

Les élus municipaux approuvent le rapport de dépenses pour le transport adapté pour l'année 2011 au montant de 1 919,99 \$. (Rés. 2012-03-36)

Les élus municipaux désignent les personnes responsables pour les demandes de permis d'intervention sur les routes du ministère des Transport du Québec pour l'année 2012. (Rés. 2012-03-37)

André Lévesque, maire suppléant proclame la semaine du 7 au 13 mai 2012 (Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Saint-Anaclet). (Rés. 2012-03-38)

Les élus municipaux donnent une motion de félicitations à monsieur Alain Dumas pour avoir remporté le titre de la « personnalité bénévole sportive » du club Lions de Rimouski, année 2011 pour son implication dans le baseball. (Rés. 2012-03-39)

Les élus municipaux nomment madame Jacqueline Lévesque, présidente du Club des 50 ans et + comme chargée de projet afin d'établir une politique familiale et pour élaborer un plan d'action en faveur des familles et des aînés dans la démarche MADA (Municipalité Amie des Aînés). (Rés. 2012-03-40)

Les élus municipaux nomment quatre nouveaux pompiers volontaires et ce, à compter du 24 février 2012. (Rés. 2012-03-41)

Les élus municipaux autorisent le propriétaire du lot 4 269 884 à vendre son terrain malgré la clause de la promesse d'achat qui prévoyait l'obligation d'offrir le terrain à la municipalité si aucune construction n'était faite dans le délai de trois ans. (Rés. 2012-03-42)

Les élus municipaux réclament tant du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec que des sociétés d'état qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les mesures nécessaires pour assurer l'atteinte de ces objectifs. (Rés. 2012-03-43)

Les élus municipaux donnent le mandat à la firme UrbanSolutions pour préparer une nouvelle demande d'exclusion à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec. (Rés. 2012-03-44)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'accorder la demande sur les lots 3 200 183, 3 200 187, 3 200 188, 3 200 192, 3 200 454 et 3 200 457 du cadastre du Québec pour une période n'excédant pas 5 ans. (Rés. 2012-03-45)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'aliéner une partie du lot 3 200 812 du cadastre du Québec. (Rés. 2012-03-46)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'accorder une demande afin de régulariser l'aspect légal sur le lot 4 512 136 du cadastre du Québec. (Rés. 2012-03-47)

Les élus municipaux demandent au gouvernement du Québec de surseoir au projet de loi 89 sur la qualité de l'environnement qui exige des nouvelles mesures de contrôle et reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités. (Rés. 2012-03-48)

Monsieur le maire suppléant explique le projet de règlement 407-2011 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 118-89.

Ajoutez à vos favoris le site web

<http://www.stanaclet.qc.ca/>

et consultez la version intégrale des procès-verbaux des séances du Conseil municipal

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 2 avril 2012.

Voici les dates des prochaines séances ordinaire du Conseil pour l'année 2012 : 7 mai, 4 juin, 3 juillet, 6 août, 4 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre, 3 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : mai 2012
Tombée des articles : 20 avril 2012
Courriel : municipalite@stanacllet.qc.ca
Site web : www.stanacllet.qc.ca

HORAIRE D'ÉTÉ - COLLECTE

Veillez prendre note que le ramassage des ordures se fera à toutes les semaines à compter du 20 mai prochain. Lors de la semaine de ramassage du recyclage, vous placez les deux bacs sur le bord de la rue, si possible un de chaque côté de votre entrée, sinon veuillez prévoir les distancer (environ 6 pouces) afin de permettre aux bras mécaniques du camion de les prendre. Merci de votre collaboration.

HORAIRE DES COLLECTES

avril 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

mai 2012

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

CONGÉ FÉRIÉ

Veillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le vendredi 6 et lundi 9 avril en raison du congé pascal.

GESTION DES RÉSIDUS CONTENANT DE L'AMIANTE

En vertu de la **Loi sur la santé et la sécurité au travail** l'exploitant d'un lieu enfouissement doit mettre en place des mesures en vue d'assurer la sécurité des travailleurs en évitant qu'ils soient exposés aux poussières d'amiante. C'est pourquoi, si vous faites des rénovations et que vous avez des matériaux contenant de l'amiante, vous devez faire une demande écrite à la ville de Rimouski au moins trois jours à l'avance. En obtenant l'autorisation de la ville, on vous indiquera les façons de livrer ces matériaux au site.

Voici quelques matériaux qui peuvent contenir de l'amiante :

- Tuile de vinyle (pour plancher)
- Panneau amiante-ciment
- Plafond suspendu/acoustique
- Tuiles de faux plafond

Nous comptons sur votre bonne collaboration afin d'éviter que le personnel du site d'enfouissement ne soit exposé aux résidus d'amiante.

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 7 mai 2012 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2012-02 portant sur la localisation d'un garage privé au 80, rue Principale Ouest.

Cette dérogation mineure consiste à permettre que l'emplacement du garage privé existant soit situé en cour avant. Le garage privé dérogera à la réglementation en vigueur suite à la relocalisation du bâtiment résidentiel dans la partie arrière du terrain.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait d'autoriser les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 2^e jour d'avril 2012.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

Que :

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 7 mai 2012 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2012-03 portant sur l'agrandissement en hauteur d'un garage privé au 195, rang 4 Ouest afin de faire de l'observation astronomique.

Cette dérogation mineure consiste à permettre que l'agrandissement du garage privé ait 7,20 mètres de hauteur au lieu de 6 mètres tel que prescrit par la réglementation pour les bâtiments accessoires en excédant aussi de 0,55 mètre la hauteur du bâtiment principal.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 2^e jour d'avril 2012

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

Que :

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 7 mai 2012 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2012-04 portant sur l'implantation d'une entrée de cave à l'intérieur de la marge arrière de 8 mètres au 11, rue Langlois.

Cette dérogation mineure consiste à permettre la construction d'une entrée de cave sur une résidence projetée. Cette entrée de cave se situerait à 5,10 mètres de la limite arrière du terrain au lieu de 8 mètres tel que prescrit à l'article 189 du règlement de zonage 118-89. Ainsi l'entrée de cave projetée empièterait dans la marge arrière de 2,90 mètres.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 2^e jour d'avril 2012

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

ÉTATS FINANCIERS

Veillez noter que le rapport financier de l'année 2011 sera déposé lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal le lundi 16 avril 2012 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Vous êtes attendus en grand nombre.

BARILS DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

Depuis quelques années, le Conseil municipal a mis en place plusieurs mesures environnementales et celles-ci ont eu beaucoup de succès auprès de la population et nous en sommes très fiers. On n'a qu'à penser aux toilettes utilisant moins de 6 litres d'eau par chasse et à la récupération des piles. Aujourd'hui, nous offrons à ceux et celles qui le désirent, des barils de récupération d'eau de pluie pour seulement 25 \$ et ceci afin de vous inciter au recyclage des ressources naturelles. Nous ferons l'acquisition de cinquante barils cette année qui seront distribués aux 50 premières personnes qui en feront la demande en appelant au bureau municipal au 418 723-2816. Limite d'un baril par résidence.

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

L'ABC de l'utilisation d'un extincteur portatif

Maintenant, il faut que ma propriétaire apprenne l'ABC de mon utilisation. Évidemment, si un feu éclate, il faut d'abord que **tout le monde évacue** la demeure et se rende au point de rassemblement. Il faut aussi que **quelqu'un appelle les pompiers**. Et même si on parvient à éteindre le feu grâce à moi, il faut quand même appeler les pompiers. Ils feront la vérification des lieux. On ne sait jamais; on croit que tout est éteint, mais un feu peut s'être propagé dans un mur ou dans la hotte du poêle, par exemple.

Il faut m'utiliser seulement sur de petits feux ou sur un feu qui vient tout juste de prendre naissance. Et seulement si la pièce n'est pas trop enfumée. Il faut d'abord que ma propriétaire s'assure qu'elle est en sécurité. Elle doit se placer **près d'une sortie**; il faut absolument qu'elle ait une issue de secours dans le cas où elle ne parviendrait pas à éteindre le feu. S'il y a du danger, pas d'hésitation : il faut fuir.

Si la situation est sécuritaire, ma propriétaire doit **vérifier** si je suis plein en me soupesant et si l'aiguille de mon **manomètre** se situe en zone verte. Là elle peut m'utiliser. Il faut qu'elle **tire la goupille** et qu'elle appuie un court instant sur ma poignée afin de vérifier si je fonctionne bien. Ensuite, elle doit **s'approcher** à deux ou trois mètres du feu, ce qui correspond pour les plus vieux de sept à dix pieds. Elle ne doit pas trop s'approcher du feu sous peine de voir son toupet flamber!

Ensuite, elle me **dépose par terre** et s'agenouille près de moi. Ça évite que ses genoux s'entrechoquent. C'est énervant un feu! Elle n'est pas pompière.

Elle doit ensuite **décoller le boyau** du cylindre. Elle peut alors appuyer à fond sur le levier et faire un mouvement de gauche à droite, en visant la **base des flammes** et en couvrant la largeur du feu. Elle ne doit pas s'arrêter avant que les flammes ne soient totalement éteintes ou que l'appareil ne soit vide. Généralement, il faut entre 8 et 25 secondes pour me vider. Si ma propriétaire n'arrivait pas à éteindre le feu ou que la fumée se répandait dans la pièce, elle devrait fuir. Parfois, le salut est dans la fuite! Il vaut mieux abandonner la bataille que de risquer sa vie. Les pompiers, à leur arrivée, feront leur travail, ne vous inquiétez pas.

Même si la dame éteint le feu, **elle doit sortir aussitôt**. Les particules de poudre suspendues dans l'air ainsi que la fumée sont excessivement nocives pour la santé. Une fois les pompiers sur place, elle leur expliquera ce qui est arrivé, où était le feu et si tout le monde est sorti.

Vous voyez, je suis un bon complément à l'avertisseur de fumée. Il sauve des vies, je protège les biens. J'entre en action si mon propriétaire évalue la situation **sécuritaire** pour lui. Même un pompier peut m'utiliser au besoin. Et si je ne sers pas, c'est tant mieux. Surtout si c'est parce qu'il n'y a pas eu de début d'incendie et que personne n'aura été en danger. Mais retenez bien ceci : mon utilisation est simple... comme ABC.

Source : www.msp.gouv.qc.ca/incendie

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Plusieurs travaux nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation!

Afin d'obtenir votre permis ou votre certificat d'autorisation à temps pour amorcer vos travaux au moment prévu, nous vous demandons d'en faire la demande le plus tôt possible en vous présentant au bureau municipal. Les permis et certificats ne sont pas émis le jour de votre visite. Notre personnel doit analyser votre demande et s'assurer que toute la documentation requise est conforme. Un formulaire de demande de permis est disponible sur le site Internet de la Municipalité au : http://stanalet.qc.ca/service_en_ligne/index.php

Ne compromettez pas la légalité de votre projet : assurez-vous de sa conformité avec les règlements d'urbanisme. Un permis est toujours requis pour des travaux nécessitant l'emploi d'un marteau par exemple. À titre d'information, seul les travaux reliés à la peinture n'oblige pas le propriétaire à se procurer un permis municipal.

Donc, pour obtenir plus de renseignements, contactez Marie-Hélène Michaud ou Claudine Cléroux au bureau municipal pendant les heures normales d'ouverture.

Remerciements du CCU

Au nom du Conseil municipal, du Comité consultatif d'urbanisme et en mon nom personnel, je tiens à remercier madame Hélène Gagné pour ses 14 années comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

En tant que représentante du RDE, madame Gagné a su enrichir l'évaluation des demandes par ses commentaires et sa connaissance du milieu.

Nous lui souhaitons de profiter pleinement du temps ainsi libéré à son nouvel agenda!

Claire Lepage

Conseillère responsable du CCU

CHRONIQUES

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DU LAC À L'ANGUILLE INC.



Qualité de l'eau du lac à l'Anguille été 2011

André Lévesque, président 418-722-9637

Voici les résultats de la qualité de l'eau obtenus par les activités de suivi que nous avons effectuées en 2011 dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs.

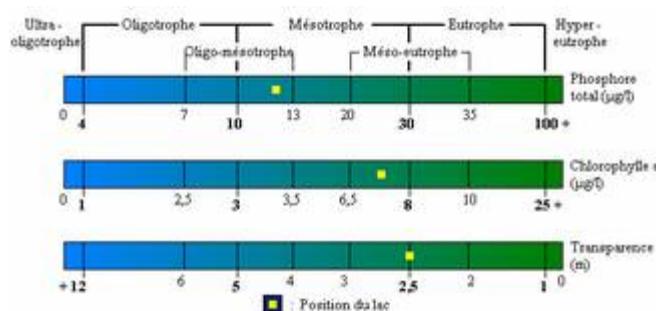
Données physico-chimiques - Été 2011

Les concentrations moyennes de phosphore total trace à 12 ug/l * (13 ug/l en 2010) et de chlorophylle *a* à 7,8 ug/l (6,7 ug/l en 2010) situent l'état trophique du lac à l'Anguille dans la classe mésotrophe.

Transparence de l'eau - Été 2011

La transparence moyenne estivale de l'eau, obtenue par des mesures de profondeur du disque de Secchi, se situe à 2.5 mètres (3 mètres en 2010) et caractérise une eau trouble. Cette variable situe l'état trophique du lac dans la zone méso-eutrophe.

Diagramme de classement du niveau trophique du lac à l'Anguille



Algues bleu-vert :

• Le lac à l'Anguille a été répertorié en 2011 par le MDDEP parmi les milieux touchés par une fleur d'eau d'algues bleu-vert. Cette fleur d'eau couvrirait plus de la moitié du lac ou d'un secteur du lac, ce qui peut être un signal préoccupant de détérioration. Pour la période allant de 2004 à 2011, c'est la 6^e année que le MDDEP confirme la présence d'une fleur d'eau dans le lac.

État trophique et recommandations du MDDEP

D'après les résultats obtenus, le lac à l'Anguille est toujours à un stade intermédiaire avancé d'eutrophisation. Pour ralentir le processus, le MDDEP recommande de poursuivre l'adoption de mesures pour limiter les apports de matières nutritives issues des activités humaines. Cela pourrait éviter une plus grande dégradation du lac et une perte supplémentaire d'usages.

Les résultats pour tous les lacs au Québec seront disponibles sur le site Web du MDDEP en avril 2012.

MDDEP = Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

(*) ug/l = microgramme par litre

04/2012

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

Ce mois-ci, il n'y aura pas d'histoire du comité. Je poursuivrai la suite dans le Contact fleuri. Le comité a organisé pour vous, en cette 25^e année d'existence, une conférence avec monsieur Gaétan Lauzier le 24 avril à 19 heures à la salle Réal-Lamontagne. Le sujet de cette conférence : la culture des petits fruits. Plus particulièrement, le fameux bleuet arbuste, qui vous facilitera la récolte car plus besoin de se pencher pour récolter ce petit fruit. Si vous avez l'eau à la bouche, venez nous rencontrer. Un café vous sera offert à la fin de la conférence. La soirée Échanges vivaces aura lieu en mai. Surveillez le Contact fleuri pour les détails.

À surveiller dans le Contact fleuri, la suite des grilles de jugement pour la visite des juges pour les Fleurons du Québec.

À bientôt!

Martine Pinel, pour le comité d'embellissement



Bonjour à vous tous !

Le printemps a rapidement frappé à nos portes cette année et le soleil commence déjà à réchauffer nos maisonnées, quel bonheur!

Pour le mois d'avril plusieurs dates sont importantes à retenir pour vous chers membres de la bibliothèque. N'hésitez pas à les noter sur votre calendrier.



3 avril : 5 à 7 au Centre communautaire pour le comité d'usagers.

6 avril : Fin du concours de dessin de Pâques.

23 avril : Activité « **Nature en fête** ».

(On apprend à jardiner et on participe à une activité « De la terre à l'assiette »)

Pour ce qui est de l'activité « **Nature en fête** », une invitation est faite à tous les jeunes de 8 à 12 ans à venir participer à cette **activité qui marquera le mois de la journée de la terre**. Cette activité est offerte au **prix modique de 3 \$ et se tiendra de 18 h 30 à 20 h**. Date limite d'inscription : **le 19 avril**. **(La participation de 6 jeunes est nécessaire pour assurer la tenue de l'activité).**

Merci de participer en grand nombre!

En ce beau mois d'avril, je tiens à vous souhaiter à tous, au nom du comité des usagers et en mon nom personnel, de très « **Joyeuses Pâques** » et tout ce qu'il faut pour vous sucrer le bec.

Anne Boucher-Beaulieu

Responsable de la bibliothèque



Bonjour à vous,

Comme mentionné dans cette rubrique depuis quelques mois, je vous reviens avec le dossier du cimetière. Depuis l'automne 2011, les quatre paroisses du secteur ont travaillé pour remettre à jour les règlements qui les concernent. Ces derniers ont été approuvés par Mgr Pierre-André Fournier le 16 février dernier. Il reste à finaliser l'impression du document qui sera remis à tous les concessionnaires qui possèdent une concession dans notre cimetière. Il sera important que tous les concessionnaires en prennent connaissance afin que tous les comprennent bien.

Depuis trois ans, Saint-Anaclet est membre de l'Association des Cimetières Catholiques Romains du Québec (ACCRQ) et cela nous donne accès à beaucoup d'information sur les règles de gestion des cimetières. Normalement, la comptabilité des cimetières devrait être indépendante de celle des Fabriques. Cela est de plus en plus vrai depuis que nous voyons des paroisses fermer et que les cimetières deviennent sous la gestion d'une autre paroisse ou des organismes, tel que les Jardins Commémoratifs de Rimouski (Mausolée St-Germain). Même si une paroisse ferme, le cimetière demeure et continue de recevoir les personnes décédées qui possèdent un droit de concession. Il est même possible de se procurer des concessions dans ces cimetières auprès du nouveau gestionnaire.

Il est important de mentionner qu'une concession dans un cimetière n'est pas un droit de propriété pour le concessionnaire. Bien des gens, par le passé, croyaient qu'ils achetaient un espace dans le cimetière à perpétuité. Ce n'est plus le cas et tous les contrats qui ont fait mention de cette clause ne sont plus valides aujourd'hui. La jurisprudence sur cet aspect est importante et bien documentée. Il a été décrété que ces ententes étaient valables pour un maximum de 100 ans et cela a été confirmé dans le nouveau Code Civil du Québec. Ce droit de concession est un bail de location renouvelable à perpétuité. Pour ceux qui le désirent, de la documentation est disponible à votre presbytère. Cela implique que bien des lots dans le cimetière sont ou seront à renouveler dans les prochaines années. Avec l'informatisation du cimetière, il sera plus facile de déterminer si le bail est à renouveler ou non. Pour tous les lots, s'il n'y a pas ce contrat de concession, la date de la plus ancienne d'inhumation sera considérée comme début du bail. Tout lot non renouvelé par une famille deviendra propriété de la Fabrique de Saint-Anaclet et pourrait être loué à une autre famille dans le futur. Cette façon de faire est appliquée dans tous les cimetières qui sont gérés correctement.

Une mention spéciale pour les photos qui seront sur la page couverture du document des règlements du cimetière. Celle de l'église est l'œuvre de Martine Bérubé et celle du cimetière de Jean-Luc St-Onge. L'Assemblée de Fabrique se joint à moi pour les remercier de leur contribution.

Maurice Lepage

Maurice Lepage, Président

Assemblée de fabrique de St-Anaclet

SERVICE À VOTRE DISPOSITION

TRANSPORT COLLECTIF

LE SERVICE EST AMÉLIORÉ

Les changements suivants pour le Transport collectif sont en vigueur depuis le 11 mars 2012 :

1. Le service est maintenant offert sur l'heure du midi, du lundi au vendredi ce qui signifie pour Saint-Anaclet:

Arrivée de Rimouski et départ
vers Mont-Joli Miralis : 12 h 31
Centre communautaire : 12 h 33

Arrivée de Mont-Joli et départ vers Rimouski
Centre communautaire : 13 h 37 Miralis : 13 h 39



2. Il n'y a plus de service le dimanche, vu sa faible utilisation
3. L'ajout d'un arrêt à l'UQAR

Pour connaître les services offerts et y avoir accès consulter le site WEB de la municipalité:

www.stanaclet.qc.ca/transport/index.php

Vous n'avez pas accès à Internet

Procurez-vous les dépliants du Service de transport collectif INTER MRC au bureau municipal situé au 318, rue Principale Ouest

Pour les horaires exacts et effectuer une réservation (obligatoire) : le TAC de la Mitis au 418 775-8808

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif.

ORGANISMES

CERCLE DE FERMIERES DE ST-ANACLET

Notre réunion aura lieu le mercredi 18 avril 2012 à la salle Réal-Lamontagne à 19 h 30. Derniers préparatifs pour notre exposition annuelle qui se tiendra le 25 avril de 13 h à 21 h à la salle. Les exposantes doivent apporter leur pièces le mardi 24 avril avant 7 h 30 le matin du jugement. Nous vous attendons en grand nombre pour cette belle journée. Bienvenue à tous et à toutes, membres et non-membres.

Francine Gaudreau, communications.

Contact page 8



**CARREFOUR DES 50 ANS
ET + DU QUEBEC**

**CLUB DES 50 ANS ET+
DE ST-ANACLET**

AVIS DE CONVOCATION

*Aux membres actifs et membres conjoints du
Club des 50 ans et plus de St-Anaclet
Vérification des cartes à l'entrée*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Le Samedi 21 avril 2012 à 10h30
Au local des 50 ans et plus

Centre communautaire Régis-St-Laurent

*Des formules de mise en candidatureseront
disponiblesauprès du c.a.
Et au local des 50 ans et plus, 3 postes à
comblar.*

*Tout membre actifqui désireposer sa
candidature à titre de présidentou
d'administrateur*

*doit faire parvenirà la secrétairedu club un
formulaire de mise en candidature
au plus tard cinq jours ouvrables avant la
date fixée pour l'assemblée générale.*

***Pour informations, n'hésitez pas à me
contacter :***

Alain Lavoie, secrétaire au 418-723-2589

Ce 21 avril, les membres et leurs amis sont invités à une partie de sucre. Cela se passera au centre communautaire Régis-Saint-Laurent. Un léger dîner aux hot dogs sera offert vers 11 h 30 avant la trempette. Un montant de 5 \$ sera demandé.

Aussi, le club procédera à son assemblée générale annuelle le même jour, soit le 21 avril, à 10 h 30 et au même endroit. Ceux et celles qui désirent poser leur candidature pour une fonction au sein du conseil peuvent le faire dès maintenant en contactant notre secrétaire monsieur Alain Lavoie au 418 723-2589.

Une fête se prépare pour le 11 mai : le club soulignera son quarantième. Hé oui! déjà...Pour cette occasion, le groupe Nostalgie animera la soirée qui débutera vers 20 heures au centre communautaire Régis-Saint-Laurent. Il y aura un buffet en fin de soirée. Les membres seront appelés par leur téléphoniste habituelle et auront la priorité pour se procurer un billet. La soirée et le buffet seront au coût de 15 \$ en pré-vente et 20 \$ à l'entrée. La présence des membres anciens sera particulièrement appréciée. Un look rétro est suggéré.

CENTRE POLYVALENT DES AÎNÉS ET AÎNÉES DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses activités qui se dérouleront en avril au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons **deux (2) dîners-rencontres les :**

5 avril à 11 h 30 : Récital de la **chorale du Pavillon L'Héritage** sous la direction de madame **Micheline Boucher**



19 avril à 11 h 30 : Dans le cadre de la semaine de l'Action bénévole, nous honorons nos bénévoles

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418 725-5087**.

Bienvenue à tous!



SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

COURS DE PEINTURE DENY CLOUTIER 2012



Veillez noter que le cours de peinture prévu pour le lundi 15 avril est reporté au mardi 16 avril.

TOURNOI DE POKER (HOLD'EM)



Un gros tournoi de Poker Texas Hold'Em au profit de la ligue de balle-donnée Molson de Saint-Anaclet se tiendra au Centre communautaire Régis-St-Laurent le samedi 28 avril 2012. Prenez note que les inscriptions seront prises de 17 h 30 à 18 h 30 et le début du tournoi est prévu pour 19 h. Le coût de l'activité est fixé à 25 \$ par joueur et des bourses seront remises aux 9 joueurs classés premiers.

Entre 75 et 100 joueurs sont attendus pour ce tournoi. Il y aura un service de bar et de restauration sur place. Pour toutes informations, communiquez avec Joël Proulx au 418 724-4899.

HORAIRE DU LOCAL DES JEUNES

Le local des jeunes a repris son horaire habituel depuis que la patinoire est fermée. Veuillez prendre note que nous sommes ouverts du lundi au jeudi de 18 h à 22 h et le local fermera ses portes pour la période estivale le 21 juin.



MARCHÉ AUX PUCES PRINTANIER

Le marché aux puces printanier se tiendra le samedi 5 mai prochain de 9 h à 17 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Il est maintenant le temps pour les gens de St-Anaclet de réserver vos tables au coût de 10 \$ chacune. Les non-résidents pourront le faire à partir du mercredi 18 avril 2012, date de parution dans le journal l'Avantage. Les personnes qui réserveront devront venir porter leur inventaire le vendredi soir entre 19 h et 21 h. Ils pourront étaler leur marchandise le soir même ou le samedi matin entre 8 h et 9 h. Les portes ouvriront pour la clientèle à 9 h. Pour info et inscriptions, communiquez avec Carl au 725-5389.



ATELIER SUR LES FINES HERBES

Le mercredi 11 avril à 13 h 30 au Centre communautaire Régis-St-Laurent, il y aura un atelier pour les AÎNÉS-E. Le sujet est Les Fines Herbes, la conférencière est Mélanie Lamontagne. C'est un rendez-vous.

La table d'harmonisation de St-Anaclet

LA COHABITION DES ÂGES

Notre municipalité évolue vers une augmentation des groupes d'âge de sa population par le vieillissement d'une part et la progression des jeunes familles, d'autre part. Comme citoyen, nous aurons un nouveau défi : celui de vivre ensemble.

Des nouvelles formes d'action entre les générations sont à développer afin de profiter de cette dynamique et au-delà du charme de la rencontre des âges.

En effet, chaque groupe d'âge peut offrir à l'autre. Pensons, en particulier, à la transmission des expériences et des connaissances, multiples personnes aînées de notre municipalité ont acquis un savoir spécialisé que ce soit par un travail ou un hobby, par exemple, la connaissance des oiseaux, le tricot, la menuiserie, les cadrans solaires, les fours à pain, l'astrologie...

Il pourrait se mettre en place des Ateliers Découvertes au cours desquels un(e) connaisseur(e) transmet aux personnes intéressées sur le sujet.

Afin de rendre cette nouvelle action possible, le Service des Loisirs et de la Culture va recueillir les volontaires à transmettre leur savoir et les intérêts de tous et toutes sur les sujets à traiter.

Vous communiquez avec votre responsable aux loirs, Carl Lavoie au 418 725-5389.

BALLON THÉRAPEUTIQUE

Mise en forme sur le ballon thérapeutique

Pour le renforcement musculaire, la souplesse, l'équilibre et la coordination.

Session de 8 semaines à raison d'un soir par semaine. Les cours se donneront les jeudis de 19 h à 20 h et le début est fixé au 12 avril.

Coût: 45 \$

Contactez Sonia Caron, thérapeute en réadaptation physique (418) 775-6755



Venez vous remettre en forme avec plaisir

Contact page 10



Country Martine et Robin
Membre APDEL Division Country
418-739-4704
mimosiers@globetrotter.net

Cours de danse de ligne Country

Samedi 14 et 21 avril 2012

5, 19 et 26 mai

Centre Communautaire Régis St-Laurent

19 h à 20 h Niveau Débutant 1

Cours de Base

Apprendre les termes Country et les classiques.

20 h à 21 h Niveau Débutant 2

Ce cours vous permet de consacrer plus de temps à la pratique et en connaître davantage dans la danse Country tout en participant à plus d'un cours et d'avoir un intérêt pour les soirées organisées à cet effet.

Personne avant moins d'un an de pratique.

21 h à 22 h Niveau Débutant/Intermédiaire

Ce cours est une progression dans la danse Country Il vous permet de perfectionner, de connaître et d'élargir la variété de divers mouvements.

L'apprentissage est plus rapide

Personne avant plus d'un an de pratique régulière

Les inscriptions se font dès le premier cours
Cours avec inscription 5 \$ soit 25 \$ pour 5 cours
vous donne la possibilité de prendre
Le 2^e cours à 3 \$

Cours sans inscription à l'unité 6 \$

Martine et Robin



LIGUE DE BALLE DONNÉE

La Ligue de Balle Donnée Molson de Saint-Anaclet entreprendra sa 26^e saison le 20 mai prochain. Afin de procéder au repêchage des joueurs, ceux-ci sont invités à s'inscrire auprès de Joël Proulx au 418 724-4899 ou Gaétan Pelletier au 418 722-7685 avant le 19 mai date du repêchage. Les parties ont lieu à Saint-Anaclet les dimanches, lundis et mercredis à 19 h et 20 h 45 pour une cédule de 18 parties en saison en plus des séries de fin de saison.

Gaétan Pelletier, secrétaire

EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ETUDIANTS- PROGRAMME CAMP DE JOUR ET SOCCER

Pour être admissible aux offres d'emploi pour le camp de jour, les candidats devront avoir terminé leurs études secondaires en juin prochain, être inscrits aux études post-secondaires encore au moins pour une année. Les étudiants ne peuvent travailler plus de deux (2) étés pour la Municipalité et cela dans le but d'équité.

POSTES	FONCTIONS	QUALIFICATIONS	QUALITES	CONDITIONS
Animateur (trice) camp de jour	Relevant du Coordonnateur (trice) de camp de jour, le candidat aura à participer à l'élaboration de la programmation des activités - planifier, organiser, animer et évaluer les activités sous sa responsabilité	Avoir complété son secondaire; Expérience avec la clientèle des jeunes de 5 à 12 ans.	Disponibilité Capacité de travailler en équipe. Dynamisme et créativité. Atouts : Formation en animation et en secourisme; Connaissance du milieu anaclais.	Les candidats(es) doivent être disponibles pour travailler à compter du 18 juin jusqu'au 10 août. Le salaire relié a cette fonction s'établit à 9.65 \$/heure à raison de 35 heures par semaine.
Moniteur (trice) Service de garde	Relevant du Coordonnateur (trice) de camp de jour, le candidat aura à surveiller à animer le groupe qui lui est attribué pendant la période du dîner ainsi que le matin et en fin d'après midi.	Avoir complété son secondaire; Expérience bénévole ou rémunérée avec la clientèle des jeunes de 5 à 12 ans.	Sens des responsabilités; Maturité, dynamisme et initiative. Atouts : Formation en secourisme; Cours de gardiens avertis.	Les candidats(es) doivent être disponibles pour travailler à compter du 18 juin jusqu'au 10 août. Le salaire relié à cette fonction s'établit a 9.65 \$/heure à raison de 35 heures par semaine.
Entraîneur de soccer	Relevant de l'animateur en loisir, le candidat aura à entraîner et assister les jeunes lors des matchs et tournois. Faire parvenir l'information aux joueurs ainsi qu'à leurs parents.	Être âgé(e) de 15 ans et plus. Réussir la formation d'entraîneur d'une durée de 2 jours et défrayée par la municipalité. Avoir une grande disponibilité.	Avoir une connaissance du sport; Sens des responsabilités; Maturité, dynamisme, initiative, capacité d'animer; Être capable de travailler en équipe. Atouts : Formation en secourisme; Posséder son attestation d'entraîneur.	Les candidats(es) doivent être disponibles pour travailler du 4 juin jusqu'au 17 août. Le salaire relié à cette fonction s'établit à 9.65\$/heure
Arbitres de soccer	Arbitrer les matchs locaux de la ligue ainsi que quelques tournois.	Suivre et réussir la formation fournie par l'employeur.		

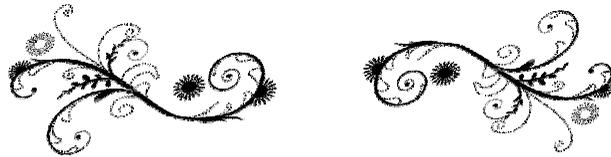
Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre expliquant leurs motivations d'ici le 27 avril 2012 pour tous ces postes à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0

PROGRAMME DESJARDINS-JEUNES AU TRAVAIL 2012

Le programme Desjardins-Jeunes au travail est de retour pour l'été 2012. En collaboration avec la Caisse populaire des Versants du Mont-Comi et le Carrefour jeunesse-emploi Rimouski-Neigette, ce programme permettra à environ 3 jeunes de 15 à 18 ans, d'accéder à une première expérience de travail au sein de votre municipalité. Cette initiative contribue au développement des entreprises en permettant l'embauche d'un employé supplémentaire pour la période estivale via une subvention salariale.

Tu es un jeune qui désire vivre une première expérience de travail, inscris-toi avant le 20 avril auprès du Carrefour jeunesse-emploi Rimouski-Neigette. Pour de plus amples informations, vous pouvez rejoindre madame Caroline Bédard, composez le (418) 722-8102, poste 260. Faites vite, car les postes sont limités.



À toute la population



du Conseil municipal